

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE LINGE DE LIT DE COTON ORIGINAIRE DE L'INDE**

2008/49. Conformément au règlement (CE) n° 813/2008 du Conseil du 11 août 2008 (JOUE L220 du 15/08/2008), le règlement (CE) n° 74/2004 du Conseil instituant un droit compensateur définitif sur les importations de linge de lit en coton originaire de l'Inde, est modifié.

1. Les sociétés suivantes sont ajoutées à la liste des producteurs indiens figurant à l'annexe du règlement (CE) n° 74/2004:

<i>Société</i>	<i>Ville</i>
Home Fashions International	Kerala
GHCL Ltd.	Gujarat

2. Ce règlement entre en vigueur le 16 août 2008.